Lausanne : un homme crée la panique dans le métro en criant «Allahu Akbar»

19/06/2017 à 20h07

L'homme qui a semé la panique dans une rame du métro vendredi dernier à Lausanne, à la station Bessières, a parlé. Interpellé peu après avoir hurlé «Allahu Akbar» au milieu des passagers, il a confié ses motivations au procureur chargé du dossier. Il a été laissé en liberté. Du côté des TL (Transports publics de la région lausannoise), on étudie les suites donner à cette affaire en se réservant le droit de la dénoncer au Ministère public.

> *A l'article 258, le Code pénal stipule que «celui qui aura jeté l'alarme dans la population par la menace ou l'annonce fallacieuse d'un danger pour la vie, la santé ou la propriété sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.»*

Il ressort des auditions que cet individu de 30 ans, **L'homme ressortissant du Sahara occidental**L'homme au bénéfice d'un permis B [résident longue durée], était en pleine crise de panique au moment des faits. Domicilié dans le canton de Vaud, il est poursuivi par la justice pour «menaces alarmant la population». Il a été remis en liberté dans l'attente de son jugement.

«*C'est une personne qui craint qu'on intente à sa vie. Au plus fort de ses crises, il se met à paniquer. Alors il appelle Dieu à l'aide. C'est ce qu'il a fait vendredi dernier dans le métro en criant Allahu Akbar*», confirme le procureur. Le médecin qui a examiné cet individu n'a pas estimé qu'il devait

être placé à des fins d’assistance contre sa volonté, dans une institution appropriée comme un hôpital ou un foyer. Le procureur est quant à lui arrivé à la conclusion qu’il ne présentait aucun risque de fuite, de collusion ou de récidive et que par conséquent les conditions n’étaient remplies pour le placer en détention. **«*J’ai effectivement estimé qu’il ne représentait pas un danger pour la population*», explique le procureur.** […]